



**PROCES-VERBAL**

**Ville de Marck-en-Calais**

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E  
L I B E R T É – É G A L I T É – F R A T E R N I T É

**Jeudi 06 Décembre 2018**

L'an deux mil dix-huit, le Jeudi 6 décembre, à dix-neuf heures, les Membres du Conseil Municipal de MARCK proclamés par le Bureau Électoral, à la suite des opérations du 30 mars 2014 et du 16 juillet 2017, se sont réunis sur la convocation qui leur a été adressée conformément aux articles L. 2121-10 à L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de Madame NOEL Corinne, Maire.

**Étaient Présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :**

NOËL Corinne, LEFEBVRE Raymond, DESEIGNE Véronique, BIOUSSE Régis, JAMPY Isabelle, MARTIN Fabrice, LOUCHEZ Laurence, MERCIER Sabrina, GEISLER Maryse, PILLE Robert, LEGROS Marc, LENGLIN Daniel, WILLAUME Quentin, DUMONT Pierre-Henri, MAGNIER Renée, COURTOIS Thierry, GATEL Renée, VAUTIER Monique, MASSON Tony, DESORT Annie, VANDEWALLE Julie, FOURNIER Annick, EMILE Bernard, FIOLET Evelyne, CARON Jean-Luc, BOUCHEL William, BRANLY Sandrine, CARBONNIER Thérèse.

**Était Excusé :**

MASSET Christian (Pouvoir Annick FOURNIER)

**Secrétaire de Séance :** Quentin WILLAUME



Mesdames et messieurs les conseillers municipaux,  
Mesdames et messieurs les administrés qui assistent à ce conseil,  
à tous les internautes qui nous suivent en direct sur le site Facebook de la ville,  
Bienvenue à ce conseil municipal.

Avant de débiter la séance, j'aimerais vous faire part de quelques informations :

**« INFORMATIONS »**

- **Démision de madame Nathalie DELCROIX, Conseillère Municipale**  
**Installation du nouveau Conseiller Municipal monsieur Jean-Luc CARON**

Par courrier du 11 octobre 2018, madame Nathalie DELCROIX a fait part de sa décision de démissionner du Conseil Municipal pour des raisons professionnelles. La ville a donc informé, par courrier du 22 octobre 2018, madame Nadine BRACHET, qu'en application de l'article L.270 du Code Electoral, et en qualité de « suivant sur la liste », elle était appelée à la remplacer au sein de cette assemblée. Madame Nadine BRACHET, par courrier du 25 octobre 2018, a fait part de sa décision de ne pas siéger au Conseil Municipal n'étant pas disponible.

La ville a donc informé, par courrier du 5 novembre 2018, monsieur Jean-Luc CARON « suivant sur la liste ». Monsieur Jean-Luc CARON, en date du 8 novembre 2018, nous a confirmé sa décision de siéger au Conseil Municipal de la ville de Marck. Le conseil municipal est donc heureux de l'accueillir en son sein.



Il convient dès à présent de désigner Monsieur Quentin WILLAUME, le plus jeune de l'assemblée, secrétaire de séance.

**– Adopté à l'unanimité –**

Le quorum est atteint.

## **1 – ADMINISTRATION GENERALE**

### **1.1 Approbation du Procès-Verbal du 27 Septembre 2018**

**ADOPTE PAR 28 VOIX POUR ET 1 ABSTENTION (M. Jean-Luc CARON)**

### **1.2 Comités Consultatifs – modification**

- **Urbanisme – Travaux – Environnement**
- **Développement économique – Emploi**
- **Sport – Vie associative**
- **Communication**

Avant de désigner les nouveaux membres des comités consultatifs, Madame le Maire informe « qu'ils seront réunis rapidement :

- Le comité consultatif « urbanisme travaux environnement » se réunira le 17 décembre 2018
- Le comité consultatif « développement économique emploi » le 15 janvier 2019
- Le comité consultatif « agriculture » le 20 mars 2019
- Le comité consultatif « prévention sécurité » le 30 janvier 2019
- Le comité consultatif « Hemmes de Marck » le 21 décembre 2018
- Le comité consultatif « Fort vert » le 20 février 2019
- Le comité consultatif « sport vie associative » le 21 janvier 2019
- Le comité consultatif « éducation jeunesse » le 9 janvier 2019
- Le comité consultatif « santé » le 6 février 2019
- Le comité consultatif « Communication » le 4 février 2019
- Le comité consultatif « cérémonie protocole » le 15 janvier 2019
- Le comité consultatif « Cimetières communaux » le 12 décembre 2018

Il est important pour moi que ces comités se réunissent afin que chaque élu dispose des informations nécessaires pour qu'il puisse donner un avis éclairé sur les sujets évoqués ».

Madame le Maire poursuit :

« Suite à la démission de madame Nathalie DELCROIX, conseillère municipale, en date du 22 octobre 2018 et ayant été désignée au sein des comités consultatifs « Urbanisme-Travaux-Environnement », « Développement Economique-Emploi », « Sport, Vie associative » et « Communication », il convient donc de la remplacer.

Madame FOURNIER Annick, nouvellement responsable du groupe « Continuons ensemble » a été sollicitée pour compléter la liste des participants à ces Comités » :

**« Urbanisme-Travaux-Environnement » : Monsieur Jean Luc CARON ?**  
**ADOPTE A L'UNANIMITE**

**« Développement Economique-Emploi » : Monsieur Jean Luc CARON ?**  
**ADOPTE A L'UNANIMITE**

**« Sport, Vie associative » : Evelyne FIOLET ?**  
**ADOPTE A L'UNANIMITE**

**« Communication » : Evelyne FIOLET ?**

**ADOpte A L'UNANIMITE**

Madame le Maire continue par

« Concernant les points 1.3 ; 1.4 et 1.5, pour la même raison, suite à la démission de madame Nathalie DELCROIX, il convient de la remplacer dans les commissions suivantes.

Toutefois, avant de passer aux délibérations, je voudrais revenir sur la politique de la commune en matière d'achats et de marchés publics.

Nous réalisons chaque année environ une cinquantaine de procédures suivies par Monsieur le 1<sup>er</sup> adjoint dont je voudrais souligner le travail.

La procédure d'achat est clairement définie et transparente.

Suivant les offres reçues et leur qualité, la commission « achats » essaie en respectant les règles de retenir les entreprises marchoises.

Par exemple, pour la fourniture des denrées du colis de Noël du CCAS, chaque commerçant marchois ayant présenté une offre pour un ou plusieurs produits se voit attribuer au moins une commande ».

### **1.3 Commission d'Appel d'Offres – modification**

**Jean Luc CARON**

**ADOpte A L'UNANIMITE**

### **1.4 Commission municipale Achat – modification**

**Jean Luc CARON**

**ADOpte A L'UNANIMITE**

### **1.5 Conseil d'administration du C.C.A.S. – modification**

Madame le Maire tient à souligner le travail effectué par le C.C.A.S. et ses élus référents au service des marchois.

Une centaine de bénéficiaires du R.S.A. sont suivis, 273 demandes de logements sociaux traitées, 4 repas organisés et un accueil au quotidien permettant de répondre aux diverses demandes des administrés ».

**Bernard EMILE**

**ADOpte PAR 28 VOIX POUR ET 1 ABSTENTION (M. Bernard EMILE)**

### **1.6 Modification Commission « Finances »**

Madame le Maire reprend « La prochaine commission rassemblant chaque année l'ensemble des élus du conseil municipal pour étudier le budget montre une fois de plus notre volonté de transparence sur la gestion financière de la commune.

Lors de la séance du Conseil Municipal du 28 mars 2017, la composition de la commission municipale « Finances » avait été modifiée nommant monsieur Pierre-Henri DUMONT Président de Droit, Raymond LEFEBVRE Vice-Président, et les membres l'ensemble des Conseillers Municipaux.

L'article L2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que seul le Maire est Président de Droit.

Ayant été proclamée Maire lors de la séance du 16 juillet 2017, je vous propose de modifier la composition de la Commission municipale « Finances » et d'arrêter, comme suit, sa composition :

**Président de Droit :** Corinne NOEL, Maire  
**Vice-Président :** Raymond LEFEBVRE, Adjoint délégué aux finances  
**Membres :** L'ensemble des Conseillers Municipaux ».

#### **ADOpte A L'UNANIMITE**

#### **1.7 Tableau des effectifs – agents contractuels**

Madame le Maire rappelle que « la responsable du C.C.A.S., Martine FASQUELLE, quitte ses fonctions au 1<sup>er</sup> janvier. Je tenais à la remercier pour le travail accompli et à lui souhaiter en notre nom une bonne continuation au sein des services de la Communauté de communes de la région d'Audruicq. Elle sera remplacée par une assistance sociale, profil non encore présent au sein du C.C.A.S. ce qui permettra une montée en qualification ».

#### **INTERVENTION DE VERONIQUE DESEIGNE**

*Le conseil municipal en sa séance du 8 juin 2018 a créé le tableau des effectifs des agents contractuels à temps complet et à temps non complet, pour la période allant du 1er juillet 2018 au 30 juin 2019.*

*Aujourd'hui et pour le bon fonctionnement des services, je vous propose le recrutement de :*

- *1 assistant socio-éducatif à temps complet : afin d'assurer le suivi des dossiers du CCAS et aussi pourvoir au remplacement futur de la responsable du C.C.A.S.*

*Je vous propose donc de modifier le tableau des effectifs des agents contractuels afin de recruter cet agent, ainsi créer un poste d'assistant socio-éducatif à temps complet au 7ème échelon.*

#### **ADOpte A L'UNANIMITE**

#### **1.8 Recensement de la population – Recrutement et rémunération des agents recenseurs**

Madame le Maire poursuit « A partir de 2019 du fait du passage de la commune à plus de 10 000 habitants, 10 725 en 2015, les modalités du recensement de la population changent et se fera chaque année sur un échantillon représentatif.

Pour 2019, 298 adresses seront recensées, la collecte se fera du 11 janvier au 23 février 2019.

Afin de réaliser cette enquête de recensement, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser le recrutement d'agents contractuels et de fixer la rémunération des agents recenseurs comme suit :

- 4,50€ par réponse papier pour un dossier complet de logement (feuille de logement + feuilles individuelles) ;
- 5,50€ par réponse Internet. »

Monsieur Bernard EMILE demande combien d'agents seront recrutés.

Madame le Maire répond que deux agents seront recrutés.

#### **ADOpte A L'UNANIMITE**

#### **1.9 Rapport d'activités Communauté d'Agglomération Grand Calais Terres & Mers**

#### **INTERVENTION DE VERONIQUE DESEIGNE**

*« Le rapport annuel d'activités 2017 retrace les faits marquants de l'activité de GRAND CALAIS TERRES & MERS ». En voici les grandes lignes :*

- *5 nouvelles communes ont été intégrées en 2017 (Les Attaques, Fréthun, Nielles lès Calais, Hames-Boucres et Escalles) au sein de la Communauté d'Agglomération ce qui a bouleversé le*

*fonctionnement des services comme le ramassage des ordures ménagères notamment et en a créé de nouveaux : centre de loisirs, crèche,...*

- *En matière d'aménagement du territoire, des études ont été réalisées sur l'extension du parking de la gare TGV de Fréthun, l'échangeur de l'A26, la plaisance,...*
- *En matière de développement économique, la poursuite de l'aménagement de la zone de la Turquerie et notamment la vente à la société RDV de 4,5 HA*
- *En matière d'assainissement, des travaux sur les stations d'épuration.*

*En 2017, Grand Calais Terres & Mers a versé à la ville :*

- *813 438 euros au titre de l'attribution de compensation (calculée en fonction des charges transférées)*
- *272.262 euros au titre de la dotation de solidarité communautaire (montant fixé librement par la communauté d'agglomération).*

*Le rapport fait état des finances de l'Agglomération, qui sont composées à hauteur de 78 181 411€ de recettes diverses et de 74 734 073€ de dépenses de fonctionnement soit un résultat global excédentaire.*

*Le rapport annuel d'activité 2017 établi par Grand Calais Terres & Mers, conformément aux dispositions de l'article L5211-39 du code général des collectivités territoriales doit être présenté au conseil municipal et ne fait pas l'objet d'un vote.*

**Le conseil municipal prend acte que la communication obligatoire a bien eu lieu.**

## **2 – FINANCES**

Madame le Maire précise qu' « avant d'enchaîner avec les délibérations financières, je voudrais insister sur la rigueur avec laquelle la commune est gérée aujourd'hui qui nous permet de tenir les engagements financiers présentés lors du budget voire de les améliorer tout en maintenant un effort d'investissement.

Dès 2014, des économies de fonctionnement ont été réalisées comme avec, par exemple, la diminution du nombre d'adjoints, la disparition des notes de frais pour les Elus, la réorganisation et le redéploiement du personnel ce qui a permis de dégager des marges financières pour baisser les impôts.

Les premières analyses du compte administratif prévisionnel 2018 laisse entrevoir sauf gros imprévu d'ici la fin du mois un excédent global qui se maintient malgré une hausse des investissements.

A ce stade de l'année, il est nécessaire de modifier quelques lignes budgétaires ouvertes au budget, afin notamment de prendre en compte les notifications officielles de recettes qui avaient été estimées ou non prévues lors du budget et d'ajuster certains crédits ».

### **2.1 Budget Principal - Décision modificative n° 2**

#### **INTERVENTION RAYMOND LEFEBVRE :**

##### **Section d'investissement :**

*En recettes, il s'agit :*

- *de l'ajustement de la taxe d'aménagement : - 60 000 € (article 10226)*
- *de l'inscription de nouvelles subventions d'investissement :*
  - *subvention FIPD pour la sécurisation des établissements scolaires : + 39 915 € et DSIL 2018 pour les travaux de mise en conformité sécurité incendie de l'école élémentaire Victor Hugo : + 26 260 € (article 1321)*
  - *subvention Nature en ville pour l'aménagement de la Place de l'Europe – travaux rue Victor Hugo : + 50 000 € (article 1322)*
  - *subvention de la Ligue de Football Amateur pour la création d'un terrain Beach soccer au stade de Marck : + 15 000 € (article 1328)*
  - *dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR 2018) pour les travaux de mise en conformité sécurité incendie de l'école élémentaire Victor Hugo : + 50 500 € (article 1341)*

Au vu de ces nouvelles subventions, le virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement (autofinancement) baisse de **121 675 €** (chapitre 021).

Les dépenses d'investissement sont modifiées de la manière suivante :

- opération 9002 : - **100 000 €**, il s'agit :
  - o de l'ajustement des frais d'études : - **20 000 €** (article 2031)
  - o de l'ajustement des crédits pour les acquisitions foncières suivantes :
    - terrains Impasse Vauban : + **26 500 €** (article 2111)
    - terrain rue Pasteur : - **10 300 €** (article 2112)
    - terrain rue du 28 Septembre : - **11 200 €** (article 2115)
    - immeuble rue François Jobert : - **16 100 €** (article 21318)
  - o de l'ajustement des crédits pour les aménagements de terrains : -**50 000 €** (article 2312) et pour les travaux de voirie : - **25 700 €** (article 2315)
  - o de l'inscription de crédits pour une avance versée sur les travaux de la vidéo protection : + **6 800 €** (article 238)
- opération 9037 : concerne l'ajustement des crédits pour les travaux de mise en conformité sécurité incendie de l'école élémentaire Victor Hugo : + **100 000 €** ventilés comme suit :
  - o frais d'étude : + **16 100 €** (article 2031)
  - o frais d'annonces : - **1 000 €** (article 2033)
  - o aménagement de terrain : + **2 800 €** (article 2312)
  - o travaux construction : + **82 100 €** (article 2313)

### **Section de fonctionnement : + 77 376 €**

En recettes, il s'agit de :

- l'ajustement des recettes de gestion courante à savoir :
  - o la refacturation des frais de personnel communal mis à disposition du budget annexe « CCAS » : + **10 000 €** (article 70841)
  - o les taxes foncières et d'habitation : + **491 000 €** (article 73111) et - **433 710 €** (article 74835)
  - o le fonds de péréquation des ressources intercommunales ((FPIC) : - **41 533 €** (article 73223)
  - o la taxe sur la consommation finale d'électricité : - **16 000 €** (article 7351)
  - o la taxe additionnelle aux droits de mutation : + **40 000 €** (article 7381)
  - o la DGF : + **55 717 €** (dotation forfaitaire article 7411), - **17 887 €** (DSU article 74123), - **32 217 €** (DNP article 74127)
  - o le FCTVA : + **3 073 €** (article 744)
  - o l'aide de la Caisse d'Allocations Familiales pour le Contrat Enfance Jeunesse : + **70 000 €** (article 7478)
  - o la dotation de compensation de la TP : + **1 520 €** (article 748313)
  - o le fonds départemental de la TP : - **52 587 €** (article 74832)

En dépenses de fonctionnement, il s'agit de :

- l'ajustement des crédits pour les frais de négociation sur des acquisitions foncières : + **3 000 €** (article 6226)
- la prévision des crédits pour les frais archéologiques du programme Aménagement de la Place : + **5 510 €** (article 6284)
- l'ajustement des crédits pour les locations de logiciel : + **9 000 €** (article 651)
- l'ajustement de la subvention de fonctionnement pour les frais de personnel du CCAS : + **10 000 €** (article 657362)
- la prévision d'une provision pour dépréciation des comptes de redevables : +**13 700 €** (article 6817) (provision demandée par le comptable pour un redevable placé en redressement judiciaire)
- l'ajustement des crédits pour des dépenses imprévues : + **157 841 €** (chapitre 022)
- l'ajustement du virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement : - **121 675 €** (chapitre 023)

Voilà les ajustements budgétaires pour le budget principal de la ville de MARCK.

Monsieur Bernard EMILE demande pourquoi le potentiel fiscal a dépassé le seuil permettant de percevoir le fonds départemental de compensation de la taxe professionnelle.

Monsieur Pierre-Henri DUMONT répond que la commune est pauvre mais plus assez pauvre pour percevoir ce fonds et rappelle que l'ensemble du département est pauvre. Il faut donc des critères permettant de répartir cette dotation.

Monsieur Pierre-Henri DUMONT rappelle qu'avoir une population pauvre nécessite un accompagnement plus important mais la commune demeure trop riche pour continuer à percevoir le fonds départemental.

#### **ADOPTE A L'UNANIMITE**

### **2.2 Autorisation de programme – crédits de paiement (AP/CP) – Ecole élémentaire Victor Hugo – Travaux de mise conformité**

Madame le Maire rappelle que « ces travaux ont été imposés à la commune suite à un avis défavorable de la commission de sécurité en avril dernier du fait de la non réalisation depuis plus de 10 ans de ses recommandations en termes de sécurité incendie.

La première remarque sur ce sujet de la commission de sécurité date de 2006.

Pour la rentrée 2019, la mise en conformité de l'école sera achevée pour un montant total de travaux d'environ 320 000 euros TTC .

#### **INTERVENTION DE RAYMOND LEFEBVRE**

*Je vous rappelle que les articles L. 2311-3 et R. 2311-9 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoient que la section d'investissement du budget peut comprendre des autorisations de programme et des crédits de paiement (AP/CP). Cette procédure permet à la commune de ne pas faire supporter au budget annuel l'intégralité d'une dépense pluriannuelle, mais seules les dépenses à régler au cours de l'exercice.*

*Les autorisations de programme constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des investissements. Les crédits de paiement constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pendant l'année pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations de programme correspondantes.*

*Les autorisations de programmes sont présentées par le Maire. Elles sont votées ou révisées par le Conseil Municipal, par délibération distincte, lors de l'adoption du budget de l'exercice ou des décisions modificatives.*

*Le programme des travaux de mise en conformité à l'école élémentaire Victor Hugo étant arrêté, il convient d'ajuster les crédits de paiement et de modifier l'autorisation de programme s'y rapportant, afin d'être en phase avec la programmation des travaux. Je vous propose donc de modifier l'autorisation de programme et les crédits de paiement comme suit :*

- Montant de l'AP : 320 000 €
- Crédits de paiement :
  - 2018 : 200 000 €
  - 2019 : 120 000 €

*Les crédits seront inscrits à l'opération 9037 « Ecole élémentaire Victor Hugo – travaux de mise en conformité ».*

#### **ADOPTE A L'UNANIMITE**

### **2.3 Provision pour dépréciation des comptes de redevables**

#### **INTERVENTION DE RAYMOND LEFEBVRE**

*Le Code Général des collectivités territoriales et l'instruction budgétaire et comptable M14 prévoit de provisionner les risques dès qu'ils sont constatés. L'assemblée délibérante détermine le montant des provisions, dont le suivi et l'emploi sont retracés sur l'état des provisions constituées joint au budget primitif et au compte administratif. Les provisions seront ajustées annuellement en fonction de*



*l'évolution du risque. Elles donneront lieu à reprise en cas de réalisation du risque ou lorsque ce risque ne sera plus susceptible de se réaliser.*

*Par délibération en date du 29 novembre 2016, le conseil municipal a décidé de constituer une provision semi-budgétaire de 23 300 € pour des restes à recouvrer d'un redevable placé en redressement judiciaire (gérant de l'estaminet). Ce redressement judiciaire a été transformé en liquidation judiciaire en janvier 2018 avec une poursuite d'activité jusqu'au 15 février 2018. Ces restes à recouvrer concernent des produits de gestion courante.*

*A partir des informations communiquées par la Trésorerie de Calais Municipale et Banlieue, les restes à recouvrer du redevable placé en liquidation judiciaire s'élèvent à 37 000 €. Il convient donc de constituer une provision complémentaire de 13 700 €.*

*Les crédits nécessaires à la constitution de cette provision sont inscrits au budget 2018 à l'article 6817 (Dotations aux provisions pour risques et charges de fonctionnement courant).*

Monsieur BOUCHEL demande des explications sur la nature de ces dettes.

Monsieur Raymond LEFEBVRE répond qu'il s'agit d'une dette de loyers et d'électricité.

#### **ADOpte A L'UNANIMITE**

#### **2.4 Admission en non-valeur de produits irrécouvrables**

##### **INTERVENTION DE RAYMOND LEFEBVRE**

*Dans le cadre de l'apurement périodique des comptes entre l'ordonnateur et le comptable, Monsieur le Trésorier de Calais Municipal et Banlieue a transmis un état de demande d'admission en non-valeur. Il correspond à des titres du budget principal de la Ville de MARCK des exercices de 2010 à 2017. Il s'agit de recettes qui n'ont pu être recouvrées malgré les procédures employées. L'admission en non-valeur n'empêche nullement un recouvrement ultérieur si le redevable revenait à une situation le permettant.*

*Cet état se décline comme suit :*

<b>Exercice</b>	<b>Titre</b>	<b>Montant</b>	<b>Motif de la présentation du Trésorier</b>
2010	739	171,00 €	Poursuite sans effet
2014	316	225,60 €	N'habite plus à l'adresse indiquée et demande de renseignement négative
2015	1107	693,53 €	Poursuite sans effet
2017	336	45,00 €	Reste à recouvrer inférieur au seuil de poursuite
<i>total</i>		<b>1 135,13 €</b>	

*Considérant que Monsieur le Trésorier de Calais Municipale a justifié des diligences réglementaires pour recouvrer ces créances auprès des débiteurs, je vous propose d'admettre en non-valeur la somme de **1 135,13 €**.*

Monsieur Bernard EMILE demande la nature de ces dettes.

Monsieur Raymond LEFEBVRE répond que la dette de 653,53 € correspond à la liquidation judiciaire de All4trucks, celle de 225,60 € une dette de cantine et celle de 45 € un droit de place.

Monsieur Raymond LEFEBVRE demande à Madame Christine FAILLY d'expliquer la dette de 171 € qui répond qu'il s'agit d'une mauvaise affectation de la Trésorerie.

#### **ADOpte A L'UNANIMITE**

## **2.5 Subvention au budget annexe CCAS – Mise à disposition de personnel – Complément**

### **INTERVENTION DE RAYMOND LEFEBVRE**

*Depuis 2015, le budget annexe « CCAS » bénéficie d'une subvention pour faire face aux frais de refacturation du personnel communal mis à disposition.*

*Lors de la séance du Conseil Municipal du 29 mars 2018, la subvention 2018 a été fixée à 138 000 €. Suite à la réorganisation des services administratifs du CCAS et à son renforcement en personnel ainsi qu'au départ de la responsable, il est nécessaire d'allouer une subvention complémentaire de 10 000 €. En effet, la mise en place d'une période de travail en commun d'un mois et demi entre Madame FASQUELLE et sa remplaçante est nécessaire pour assurer une continuité du service.*

*Le versement de la subvention pour les frais de personnel sera une opération neutre pour le budget principal de la ville de Marck et pour les budgets annexes :*

- *Pour le budget principal : un mandat sera établi pour le versement de la subvention et un titre sera émis pour la refacturation des frais de personnel*
- *Pour les budgets annexes : un titre sera émis pour l'encaissement de la subvention et un mandat sera établi pour le remboursement des frais de personnel.*

*Je vous propose donc d'allouer une subvention complémentaire de 10 000 € au budget annexe « CCAS » pour faire face aux frais de refacturation du personnel mis à disposition.*

**ADOpte A L'UNANIMITE**

## **2.6 Fixation de la durée d'amortissement – Immobilisations corporelles - Travaux de sécurisation du jardin d'enfants et du centre de loisirs au stade de Marck**

### **INTERVENTION DE RAYMOND LEFEBVRE**

*Pour prétendre au cofinancement de la Caisse d'Allocations Familiales du Pas-de-Calais sur le projet de travaux d'investissement « installation de visiophones au sein du jardin d'enfants à la Maison Petite Enfance et au sein de la structure d'accueil des ALSH au stade de Marck », les dépenses liées à ces équipements doivent être amorties. Le budget prévisionnel de ce programme est estimé à 1 520 € HT, financé à hauteur de 30 % par la CAF.*

*Je vous propose d'amortir ces travaux sur 1 an. Les amortissements seront calculés selon la méthode de l'amortissement linéaire, le 1<sup>er</sup> amortissement démarrant au 1<sup>er</sup> janvier suivant la fin des travaux (affectation du bien à son imputation définitive, article 21318).*

**ADOpte A L'UNANIMITE**

## **2.7 Dépenses d'investissement 2019 – Autorisation préalable**

Avant de laisser Monsieur Raymond LEFEBVRE reprendre, Madame le Maire annonce que la commune envisage au premier trimestre 2019 de poursuivre sa politique d'investissement notamment avec le lancement de la rénovation des rues des Marronniers, des Acacias et des Saules.

Il s'agit de rénover de fond en comble le quartier c'est-à-dire l'éclairage public et la voirie ainsi que les trottoirs.

Le reste des sommes est nécessaire pour faire face aux imprévus.

### **INTERVENTION DE RAYMOND LEFEBVRE**

*Dans l'attente du vote du Budget Primitif 2019 et afin de ne pas retarder l'exécution de certaines dépenses d'investissement indispensables, je vous propose de faire application de l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, qui précise « l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette ».*

*Le projet de délibération en votre possession détaille les crédits qui seront ainsi ouverts au budget 2019.*

**ADOpte A L'UNANIMITE**

## **2.8 Avances sur les subventions communales 2019 aux budgets annexes et associations municipales**

Madame le Maire rappelle le soutien important de la commune aux associations marchoises quel que soit leur domaine d'intervention : culturel, sportif, artistique, éducatif,...

C'est le tissu associatif marchois qui apporte à la commune son dynamisme et sa richesse qui la rendent si attractive.

Madame le Maire remercie l'ensemble des bénévoles pour leur engagement et leur investissement.

La commune apporte une aide financière aux associations marchoises au total d'environ 290 000 euros auxquels il faut rajouter les moyens matériels mis à disposition : équipements sportifs, salles, podium,

### **INTERVENTION DE LAURENCE LOUCHEZ**

*Dans l'attente du vote du budget primitif 2019 et afin d'assurer la trésorerie nécessaire aux budgets annexes (CCAS et Foyer des Personnes Agées), aux associations et sociétés locales ainsi qu'aux autres organismes, je vous propose de leur verser sur les crédits 2019 et en fonction des besoins, des avances sur leur subvention 2019 qui leur sera accordée ultérieurement.*

*Les avances ne pourront être supérieures à 50 % de la subvention attribuée en 2018, sans préjuger du montant total 2019. Elles pourront être octroyées sur présentation d'une demande écrite qui justifiera leur emploi et d'autres pièces comptables comme le compte de résultat et le bilan 2018.*

*Je vous rappelle que les élus qui sont membres dirigeants ou Président d'Honneur ou ont un lien de parenté avec un des membres de ces associations, siégeant au Conseil Municipal, ne doivent pas participer au vote, afin d'éviter tout conflit d'intérêt et ce conformément à l'art. L 2131.11 du CGCT.*

*Ainsi ne prennent pas part au vote, pour les associations suivantes :*

**L'Office Municipal des Sports** : Corinne NOEL, Laurence LOUCHEZ, Fabrice MARTIN, Daniel LENGLIN, Isabelle JAMPY, Sandrine BRANLY, William BOUCHEL et Quentin WILLAUME

**Le Comité des Fêtes et de la Culture de MARCK** : Corinne NOEL, Robert PILLE, Laurence LOUCHEZ, Quentin WILLAUME, Sabrina MERCIER, Daniel LENGLIN, Fabrice MARTIN, Thierry COURTOIS, Tony MASSON, Thérèse CARBONNIER

**Le Centre Social et Culturel J.Y Cousteau** : Corinne NOEL, Fabrice MARTIN, Daniel LENGLIN, Quentin WILLAUME, Véronique DESEIGNE, Laurence LOUCHEZ, Isabelle JAMPY, Monique VAUTIER, Annick FOURNIER

**Le Comité de Jumelage** : Corinne NOEL, Daniel LENGLIN, Thierry COURTOIS, Fabrice MARTIN, Laurence LOUCHEZ, Quentin WILLAUME, Annie DESORT, William BOUCHEL, Christian MASSET

**Trans'en'danse** : Evelyne FIOLET

**Les amis de l'accordéon** : Evelyne FIOLET

**L'AS MARCK Pétanque** : Corinne NOEL

**Amicale du Personnel** : Corinne NOEL

**Saint Vincent de Paul** : Annie DESORT, Thérèse CARBONNIER

**Théâtre de l'Envol** : Evelyne FIOLET

**Union DDEN** : Annick FOURNIER, Evelyne FIOLET, Bernard EMILE et William BOUCHEL

## **ADOpte A L'UNANIMITE**

## **2.9 Fonds de concours 2018 – Grand Calais Terres & Mers – Modificatif**

Madame le Maire rappelle que la recherche de subventions pour le projet de rénovation de la place de l'Europe a été permanente et financée à ce jour près de 51 %, FCTVA déduit.

Les financeurs sont l'Europe, l'Etat, Grand Calais Terres & Mers, la Fédération Départementale de l'Energie et la Région.

Grace à l'intervention de nos conseillers régionaux marchois, Madame Véronique DESEIGNE et Monsieur Jean-Michel TACCOEN, la commune a obtenu 700 000 € au titre du PRADET (Programme Régional d'Aménagement et d'Equilibre des Territoires), programme de soutien au développement du territoire.

### **INTERVENTION DE RAYMOND LEFEBVRE**

*Lors du dernier conseil municipal, je vous demandais de m'autoriser à présenter un dossier unique au titre du fonds de concours 2018 de Grand Calais Terres & Mers, sur le projet majeur de la commune, à savoir la rénovation de la place de l'Europe et de ses abords pour un montant de 170 000 €.*

*Cette subvention a été revue à la hausse avec une augmentation de 108 000 €uros.*

*Je vous demande donc de m'autoriser une nouvelle fois à présenter ce dossier.*

**ADOpte A L'UNANIMITE**

## **3 – URBANISME**

### **3.1 Modification Simplifiée du Plan Local d'Urbanisme**

Avant de passer la parole à Monsieur BIOUSSE, Madame le Maire souligne l'importance de cette délibération qui permettra notamment de faciliter l'installation de commerces et bureaux à proximité de la place de l'Europe en supprimant l'obligation de réaliser des places de stationnement.

Une fois de plus, cette délibération est la preuve du soutien de la commune aux commerces de proximité.

Les possibilités de stationnement seront malgré cela augmentées avec la création de 41 places de parking sur le site auxquelles se rajoutent les 17 places du parking rue du 28 septembre face à l'école maternelle de l'aéroport.

La mise en sens unique des rues autour de la place de l'Europe comme la rue Victor Hugo, rue E. Jobert et la rue Gaston Paris permettra également de créer des places de stationnement.

### **INTERVENTION DE REGIS BIOUSSE**

*Le projet de modification simplifiée vise :*

- *La création d'un sous-secteur dans la zone UC, dénommé UCa, aux abords de la place de l'Europe permettant de préciser les règles de l'article 12 relatif au stationnement des véhicules pour les bureaux, les commerces et les logements locatifs sociaux.*
- *La modification du périmètre des emplacements réservés n°14 et 15, ainsi que le changement de dénomination du n°15 en parc urbain.*

*L'article UC 12 réglementant le stationnement des véhicules n'étant plus en adéquation avec les projets communaux dans le voisinage immédiat de la place de l'Europe, il semblait nécessaire de créer un sous-secteur UCa afin d'intégrer au sein de la réglementation de ce secteur les aménagements opérés sur/et autour de la Place de l'Europe.*

*Ces aménagements permettent une création nette de 41 places de stationnement portant ainsi le nombre de places de parking à 89.*

*Ainsi, puisque le stationnement sur la voirie publique n'est plus saturé dans cette zone, la modification simplifiée du PLU a vocation à n'imposer aucune restriction en matière de stationnement en s'appuyant sur les prescriptions de l'article L. 151-34 du Code de l'Urbanisme notamment en ce qui concerne la création de logements locatifs sociaux (projet béguinage).*

*Par ailleurs, les emplacements réservés n°14 et 15 destinés à l'extension du cimetière ayant été surestimés, cette modification simplifiée a également vocation à les redessiner et la destination de l'emplacement n° 15 à être modifiée et remplacée par un projet d'aménagement de parc urbain.*

**ADOpte A L'UNANIMITE**

### **3.2 Régularisation administrative du système d'assainissement « Calais-Monod »**

#### **INTERVENTION DE VERONIQUE DESEIGNE**

*Une enquête publique se déroule sur le territoire de la Communauté d'agglomération du 12 novembre au 12 décembre 2018. Cette dernière porte sur une demande d'autorisation environnementale en vue*

*de la régularisation administrative du système d'assainissement de « Calais Monod » formulée au titre de la Loi sur l'eau, présentée par la communauté d'agglomération Grand Calais Terres & Mers.*

*Conformément à l'article 9 de l'arrêté préfectoral d'ouverture d'enquête du 10 octobre 2018, reprenant les prescriptions de l'article R. 181-38 du Code de l'Environnement, le conseil municipal de chaque commune concernée par le projet est appelé à donner son avis sur la demande d'autorisation dès l'ouverture de l'enquête et, au plus tard, dans les 15 jours suivant la clôture du registre d'enquête.*

*Cette enquête s'inscrit dans le cadre de la procédure de demande d'autorisation au titre de la loi sur l'eau portant sur un plan de réfection du système d'assainissement « Calais-Monod » à la suite de l'intégration des communes de Fréthun, Les Attaques, Nielles-Lès-Calais et Hames-Boucres au sein de la Communauté d'Agglomération Grand Calais Terres & Mers.*

*Tout d'abord, une étude diagnostic des systèmes d'assainissements (réseau + stations) sur le nouveau périmètre de Grand Calais Terres & Mers sera lancée, à la suite de laquelle un programme de travaux étoffés permettant de répondre aux dysfonctionnements relevés par cette étude sera présenté. En sus de ce programme de travaux, des travaux de réhabilitation sont prévus sur les 2 prochaines années sur le système « Calais-Monod ».*

*La totalité de ces travaux ainsi que le coût de l'étude sont estimés à 4 450 000€ financés en partie par l'augmentation de la redevance assainissement (5% en 2017 et augmentation prévue dans les années à venir) mais aussi par une participation exceptionnelle, pour certains des projets, de l'agence de l'eau dans le cadre du contrat de territoire.*

## **ADOpte A L'UNANIMITE**

### **3.3 Schéma Départemental d'Accueil et d'Habitat des Gens du Voyage**

Fondé sur un état des lieux réalisé au plus près des différents territoires du Pas-de-Calais et une estimation documentée des besoins d'accueil et d'habitat, le projet de Schéma Départemental d'Accueil et d'Habitat des Gens du Voyage (SDAHGV) 2019-2024 est le fruit d'une collaboration entre les différents établissements publics de coopération intercommunale EPCI, les services départementaux et préfectoraux.

Concernant le bilan du SDAHGV portant sur la période 2012-2018 :

- Sur les 1266 places prescrites dans le Pas-de-Calais seules 586 ont été réalisées (taux de 46,3% de réalisation).
- Des 3 EPCI du Calais, seule la Communauté d'Agglomération Grand Calais Terres & Mers est en conformité.

Ces 2 critères cumulés expliquent en partie les stationnements illicites de groupes de caravanes sur des terrains non-dévolus à l'accueil des gens du voyage.

En complément de ces critères structurels, des critères inhérents au mode de vie des gens du voyage sont à ajouter, en effet, certains groupes ne respectent pas le planning prévisionnel de grand passage établi en concertation avec les services préfectoraux (changement d'aire ou de la date d'arrivée, prolongations de séjours, etc..). En outre, il a été constaté une multiplication de petits groupes de gens du voyage externes aux grands passages qui s'implantent aléatoirement sur les territoires.

En ce qui concerne le territoire du Calais, l'aire d'accueil de 60 places réalisée par la Communauté d'Agglomération Grand Calais Terres & Mers est conforme aux prescriptions qui lui ont été édictées précédemment. Cependant, deux aires d'accueil permanentes de 15 places doivent encore être réalisées sur les territoires de la Communauté de Communes de la Région d'Audruicq et de la Communauté de Communes Pays d'Opale. Ces équipements serviront aussi en délestage de l'aire de grands passages de Calais, pour éviter qu'un groupe familial restreint s'y installant n'empêche l'arrivée d'une mission religieuse en transit.

Par ailleurs, des prescriptions générales se déclinant en 3 objectifs sont énoncées en fin de document.

Tout d'abord, le SDAHGV a pour mission de créer un réseau d'aires d'accueil permanentes et de grands passages dans le département en harmonisant les outils et les pratiques usités par les différents territoires afin de lisser les différentes disparités, notamment tarifaires, entre les aires.

Cela passera avant tout par une coopération et une coordination entre les différents territoires similaires dans leur configuration géographique (territoires littoraux composés de Calais, Boulogne-sur-Mer et Montreuil-sur-Mer).

Ensuite, afin de répondre aux phénomènes d'ancrage territorial et de sédentarisation, plusieurs leviers sont proposés par le SDAHGV, notamment l'accompagnement vers la location-accession mais encore la création d'habitat adapté.

De surcroît, dans le cadre du volet insertion le SDAHGV prescrit 4 thématiques distinctes :

- La scolarisation.
- L'accès aux droits sociaux et démarches administratives.
- L'accès aux soins et préventions de santé.
- L'insertion professionnelle.

Monsieur William BOUCHEL demande si la commune perçoit une compensation financière pour les frais engendrés par la scolarisation des enfants de gens du voyage.

Monsieur Pierre-Henri DUMONT répond que la commune ne perçoit aucun remboursement.

Monsieur William BOUCHEL explique que l'aire des gens du voyage crée des nuisances rue Jacques Prévert. L'éclairage est dégradé et la rue est sans cesse souillée de débris.

Madame le Maire rappelle que l'éclairage public a été réparé après la dégradation.

Monsieur Pierre-Henri DUMONT explique que la scolarisation des enfants des gens du voyage est complexe du fait notamment de leur arrivée en cours d'année. Ils n'effectuent que rarement une année complète.

La commune n'a toutefois aucun remboursement et ne dispose d'aucune possibilité de refuser l'inscription sauf si l'effectif de l'école concerné est trop important.

Monsieur Pierre-Henri DUMONT rappelle qu'il s'agit de la responsabilité des élus locaux de scolariser ces enfants même si les collectivités ne disposent pas de compensations.

Monsieur Pierre-Henri DUMONT explique que l'aire des gens du voyage crée des nuisances. D'ailleurs, le projet de construction sur le site du château des Thermes rue Jacques Prévert, projet mené par Terre d'Opale Habitat va prendre en compte cet état de fait. Les plaques béton actuelles vont être remplacées par une clôture. De même, la commune va mettre en place un éclairage public à L.E.D. plus difficile à détériorer.

Monsieur William BOUCHEL rappelle qu'il est favorable pour que la commune scolarise ces enfants et qu'il s'est toujours battu contre le décrochage scolaire.

Madame le Maire ajoute que la commune ne peut refuser une inscription que si les effectifs de l'école sont trop importants.

Monsieur Jean-Luc CARON demande si l'école de référence de l'aire des gens du voyage n'est pas sur la commune de Calais.

Madame le Maire répond que normalement les enfants doivent être scolarisés sur Calais mais les parents refusent de les y emmener par manque de moyens de locomotion car l'école se situe trop loin de l'aire. De ce fait, les parents se retournent sur les écoles de la commune.

Monsieur Pierre-Henri DUMONT rappelle que la ville de Calais rembourse par réciprocité les fournitures scolaires.

#### ADOpte A L'UNANIMITE

### 3.4 Rétrocession de voirie chemin de l'école au Fort-Vert

Par courrier du 19 Octobre 2018, Monsieur Adam Kubik, aménageur du lotissement nous propose la rétrocession de la voirie du chemin de l'école composée de 5 parcelles cadastrées CN 124 – 126 – 127 – 130 et 132 pour une superficie totale de 578 m<sup>2</sup>.

La rétrocession se fera par la rédaction d'un acte administratif en la forme authentique identifiée par Madame le Maire et signé par un adjoint dans l'ordre du tableau, comme le prévoit les dispositions de l'article L. 1311-13 du Code Générale des Collectivités Territoriales.

Il est à rappeler que la rétrocession de cette voirie sera suivie d'un classement dans le domaine public afin de l'intégrer à la fraction « péréquation » de la dotation global de fonctionnement.

#### ADOpte A L'UNANIMITE

## 4 – EDUCATION – JEUNESSE - PETITE ENFANCE

### 4.1 Relais Assistants Maternels – Organisation

Madame le Maire soumet au vote un nouveau règlement intérieur relatif à la gestion du Relais d'Assistants Maternels et rappelle que la commune dispose également de 50 places d'accueil de jeunes enfants soit au multi accueil soit au jardin d'enfants qui permettent aux couples avec enfants en bas âge de trouver un mode de garde adapté autre que les assistants maternels ou gardes à domicile.

A ce jour, le multi-accueil atteint un taux de remplissage de 84 % et le jardin d'enfants de 82 %.

#### **INTERVENTION DE SABRINA MERCIER**

*Le Relais Assistants Maternels est un service accueillant des professionnels de l'accueil à domicile et des enfants dont ils ont la responsabilité, leurs employeurs et les familles en général pour des temps de permanence mais aussi d'animation collective.*

*Afin que le public soit accueilli dans un lieu propice au bon fonctionnement du service, il est important de mettre en place un règlement intérieur pour le bien-être de tous. Il s'agit de définir le lieu des activités, leur fonctionnement et les modalités d'accès.*

*Dans le but de répondre au mieux aux besoins des usagers, une instance consultative a été créée sous le nom de conseil d'assistants maternels. Cette instance a pour objectif de donner son avis quant à l'organisation du service et son projet de fonctionnement. Elle se réunit au minimum 2 fois par an.*

*Le conseil est présidé par la conseillère municipale déléguée à la petite enfance et constitué de 6 assistantes maternelles volontaires pour une durée de 3 ans ainsi que des 2 animatrices.*

#### ADOpte A L'UNANIMITE

## 5 – COMMUNICATIONS DIVERSES

### INTERVENTION DE LAURENCE LOUCHEZ

#### 5.1 EVENEMENTS PASSES

- **Samedi 13 Octobre** : Election de Miss Marck. Plus de 300 convives. Une soirée inoubliable pour toutes les participantes

Félicitations aux heureuses élues :

- Honorine BULTEEL : Miss Marck
- Mégane LECOUSTRE et Léa BOUKHENFOUF : respectivement 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> dauphine
- Yauna DENUT : prix du Jury.

- **Les samedis 10 & Dimanche 11 novembre** : les Commémorations du CENTENAIRE Samedi 10 novembre, passage des rafales de la Flottille 11F au-dessus de la commune. Exposition d'objets et des travaux des élèves des écoles à la Ferme des Aigrettes. Exposition ouverte à tous : 500 visiteurs  
Dimanche 11 novembre : cérémonies officielles aux hemmes et à Marck.  
Elus, officiels, délégation flottille 11F, anciens combattants, représentants des écoles, élèves, parents, public plus de 300 personnes présentes ont pu assister à cette commémoration, à l'égrenage des noms des « morts pour la France » et au lâcher de ballons organisé pour l'occasion.  
Les Marckois étaient invités à pavoiser leur habitation afin de rendre hommage aux personnes décédées.  
Ce temps de commémoration s'est terminé par un spectacle « les Amoureux de la Madelon » financé par le Comité des Fêtes de la ville, avec le soutien du conseil départemental du Pas-de-Calais.
- **Lundi 12 novembre** : Inauguration aire de covoiturage
  - 28 places de stationnement
  - 2 places pour personnes à mobilité réduite
  - 2 bornes de recharge pour véhicule électrique
  - Un abri à vélo
 Cofinancement de l'aire de covoiturage par la Ville de Marck, le Département du Pas de Calais, l'agglomération de Grand Calais Terres & Mers, le Pays du Calais et la Fédération de l'Energie du Pas-de-Calais  
Des solutions de mobilité pour les habitants afin de faire face à la hausse des prix des carburants.

## 5.2 EVENEMENTS A VENIR

- **Du 01 au 09.12.18** : Exposition de M. Beauvois – Les oiseaux de bonne augure – Ferme des aigrettes de 14h à 17 h tous les jours. Entrée gratuite
- **Samedi 8 & dimanche 9 décembre** : Marché de Noël à la Ferme des Aigrettes – Inauguration le samedi 8 décembre à 14 heures avec la participation des élèves de l'école des Hemmes qui interpréteront des chants de Noël suivie de la « balade des rennes » avec 3 passages à 16h30, 17h30 et 18h30.  
Balade en calèche avec le Père Noël et manège enfantin les 2 jours.
- **Dimanche 16 décembre** : Arbre de Noël de la Municipalité « le livre enchanté » au complexe des Dryades destinés aux enfants de la commune de 3 à 11 ans – 2 séances prévues : 14h30 et 17h00
- **Vendredi 11 janvier 2019** : cérémonie des vœux au complexe des Dryades – accueil dès 18h15
- **Vendredi 25 janvier 2019** : Les Thibautins à 20h30 au Complexe Hubert Seban- « le nouveau testament de Sacha Guitry – dans les années 30, un médecin rédige un nouveau testament suite à l'infidélité de son épouse.  
Entrée payante : Pass famille : 22 € ; Adulte : 11 € ; enfant et tarif réduit : 5,50 €

## 5.3 TRAVAUX

### 1. TRAVAUX DE VOIRIE ET D'ECLAIRAGE PUBLIC

#### Parking rue Pasteur

Les travaux de génie civil sont terminés. La mise en place de la borne de recharge électrique et des lampadaires est prévue pour la fin de l'année.



### Parking rue du 28 septembre

Les travaux de démolition sont en cours. Le parking devrait être réalisé avant la fin de l'année.

## **2. TRAVAUX EN REGIE**

Ecole Primaire Victor Hugo : Les travaux de mise en conformité pour la sécurité incendie de la phase 1 sont terminés.

Logement rue F. Jobert : Les travaux de rénovation du logement sont en cours de réalisation. Fin des travaux prévue mi-décembre au plus tard.

Aménagement des bureaux à l'étage en mairie : Les travaux ont démarré, le réaménagement des bureaux sera terminé pour fin février 2019.

## **3. VOIRIE**

Des travaux de voirie comme la rampe Paul et l'allée Beach Soccer, le berceau rue Pasteur ont été réalisés entre le 26 et 30 novembre.

## **4. PLACE DE L'EUROPE**

Le pavage de la place sera terminé fin janvier 2019. Les mâts d'éclairage ont été posés cette semaine.

La liaison entre l'ancien cimetière et le nouveau ainsi que l'extension interne des voiries est en cours de réalisation.

Pour le parc urbain, les travaux de déblai, remblai de terre végétale vont démarrer d'ici peu.

Les travaux de la rue Saint Martin et le parvis de l'église sont prévus en janvier 2019.

L'extension du cimetière, le parc urbain, le parvis de l'église et la rue Saint Martin seront terminés en octobre 2019.

## **5. ETUDES**

### Quartier des Hautes Communes

La maîtrise d'œuvre sera attribuée lors de la commission achats du 18 décembre 2018.

### Voie douce entre le pont Pollaert et la ferme des aigrettes

Une rencontre avec les financeurs (région, département, agglomération) doit avoir lieu à la fois pour obtenir des financements mais aussi pour déterminer le maître d'ouvrage de cette opération.

### Quartier des marronniers

Une réunion publique sera organisée le jeudi 13 décembre à 18h30 au foyer de l'âge d'or. La consultation d'entreprises sera lancée à l'issue de cette concertation. Travaux prévus en 2019.

### Béguinage

Le permis de construire va être déposé prochainement par le bailleur social Habitats des Hauts de France pour la construction de 7 logements.

### Logements du foyer de l'âge d'or

Une réunion publique sera organisée par le bailleur social pour expliquer les travaux envisagés dans la rénovation de 26 logements : isolation thermique, rénovation complète des salles de bain (accessibilité PMR), remplacement des radiateurs électriques et mise aux normes des installations.

Les travaux sont programmés dès 2019.

## **5.4 CCAS**

### **INTERVENTION DE MADAME JAMPY**

**Mercredi 17 octobre 2018 : Thé dansant** au Complexe Hubert Seban animé par l'orchestre IBIZA.

*L'évènement était gratuit pour les personnes de 65 ans et plus, le tarif est de 8 € pour les personnes de moins de 65 ans et les extérieurs.*

*Une part de tarte et une boisson ont été offertes aux participants avec la participation du Comité des fêtes qui a assuré la buvette.*

*70 personnes ont participé à l'évènement.*

**Mercredi 5 décembre 2018 : Repas de Noël des aînés** au Complexe Hubert Seban animé par l'orchestre Stéphane VARETZ.

*Le tarif était de 25 € pour les Marckois et de 30 € pour les extérieurs.*

*Le traiteur était Monsieur Emmanuel ROBERT – « Ca mijote pour vous ».*

*Le menu comprenait :*

- Kir vin blanc cassis ou mûre – Tarte mini ratatouille et tartare de courgette et crème curry
- Entrée froide : Médaillon de langoustine et terrine d'écrevisse
- Entrée chaude : Tresse de ris de veau
- Méthode champenoise
- Filet de canard au miel et son gratin de légumes
- Fromage : Sablé de Wissant, brique des Flandres et brie
- Dessert : Croustillant poire caramel
- Café.

*116 personnes ont participé.*

*Je remercie Madame VANDEWALLE, Madame DESORT, Madame le Maire et Monsieur BOUCHEL pour leur présence.*

#### **Distribution des colis de Noël des aînés :**

*Composition du colis 2018 :*

- Une pintade
- Une plaquette de saumon fumé
- Un plum pudding
- Un sachet de papillotes
- Des gaufres
- Un bloc de foie gras
- Une bouteille de muscadet
- Une bouteille de Bordeaux
- Une bouteille de Crémant

*1 672 colis seront distribués le mercredi 19 décembre dont :*

- 1416 à Marck Centre au Complexe Hubert Seban
- 96 au Fort Vert
- 129 aux Hemmes de Marck
- 31 au foyer de l'Age d'Or

*Le jeudi 20 décembre 2018, 79 coffrets cadeaux seront offerts aux résidents de l'EHPAD.*

*Le prochain Conseil d'Administration aura lieu le Lundi 17 décembre 2018.*

## **5.5 Jeunesse**

### **INTERVENTION DE MONSIEUR QUENTIN WILLAUME**

*Les mois d'octobre et de novembre ont été marqués par la cérémonie de clôture de l'ancien C.M.J. et l'élection du nouveau conseil municipal des jeunes.*

*Gabriel GROSSRIEDER a été élu maire ainsi que ses 6 adjointes.*

*Une collecte de jouets est actuellement en cours au profit des enfants de l'hôpital de Calais. La distribution se déroulera le 19 décembre prochain.*

*Les inscriptions pour le séjour d'hiver vont permettre à 48 marckois de passer une semaine de vacances au ski en février prochain.*

## 5.6. Centre social et Culturel

### **INTERVENTION DE MONSIEUR FABRICE MARTIN**

*Le week-end dernier, le centre social J.Y. COUSTEAU a organisé comme chaque année le TELETHON.*

*Un pass'activités offrant des activités diverses et variées a permis de mobiliser beaucoup de monde grâce à la participation des associations sportives et culturelles marchoises et de leurs bénévoles que je remercie.*

*A ce jour, 1 500 € ont été récoltés.*

## **6 – ARTICLE L.2122.22 DU C.G.C.T. :**

### 6 Régies :

#### 6.4 Recettes Jeunesse :

6.4.1 Augmentation du tarif séjour neige de 30 €

6.4.2 ALSH petites vacances : ajout d'un tarif pour les extérieurs dont le quotient familial est inférieur à 617 €

#### 6.5 Recettes Périscolaires :

6.5.1 Nomination d'un mandataire suppléant

6.5.2 Modification du seuil d'encaisse

**LA SEANCE SE TERMINE A 20H20**